



Sites pornographiques vidéo reliée à la police

Par **SHAYNESS**, le **26/08/2015** à **01:53**

Bonjour
Je me trouve dans une situation compliquée.
En effet j'ai visionné une vidéo porno sur mon portable. Non pas que je sois une perverse mais j'ai une vie sexuelle tranquille et comme tout un chacun des fantasmes... Aussi pervers soient'ils, je distingue la différence entre le bien et le mal et jamais il ne m'est venu à l'idée une seule seconde de passer à l'acte. Seulement, cette fois j'ai cliqué sur un lien avertissant la gendarmerie et mon téléphone affiche une icône qui n'y était pas avant. Je suppose donc être sous surveillance. Je suis maman de deux bouts de choux que j'aime par dessus tout et je me refuse à l'idée de les perdre ou d'être prise pour une perverse ou autre. J'ai peur qu'on me sépare de mes enfants.
Que dois-je faire ? aidez moi je vous en supplie, je ne suis pas une mauvaise personne.

Par **moisse**, le **26/08/2015** à **09:31**

Bonjour,
Sous surveillance pour avoir visionné comme 60 millions de français une vidéo porno ?
D'abord il n'est pas illicite de visionner une vidéo porno, aucun texte ne l'interdit.
Ce qui est interdit est:
* de visionner des images ou vidéos pédopornographiques (avec des enfants)
* de faire visionner ces images à des enfants.

Par **Novo**, le **26/08/2015** à **14:26**

". Seulement, cette fois j'ai cliqué sur un lien avertissant la gendarmerie "
A ma connaissance, il n'existe pas de lien avertissant la gendarmerie." Je suppose donc être sous surveillance"
Si vous l'étiez, vous n'en seriez pas avertie.

Par **ASKATASUN**, le **26/08/2015** à **15:20**

Bienvenue,rnrn[citation]Seulement, cette fois j'ai cliqué sur un lien avertissant la gendarmerie et mon téléphone affiche une icône qui n'y était pas avant. Je suppose donc être sous surveillance.[/citation]rnC'est une arnaque !! Vous avez juste cliqué sur un lien qui indique au truand qui est derrière son ordinateur et vous a piégé que vous avez ouvert et lu sa page.rnrnLa seconde étape, si il y en a une, est l'envoi d'un second message vous demandant de régler par mandat cash (pour les escrocs basés sur le continent africain) ou par carte bancaire (pour les escrocs basés en Europe continentale et en Asie) une amende au motif que vous avez consulté une page aux contenus interdits.rnrnAvouez que c'est assez ingénieux comme arnaque !! Même avec peu de personnes tombant dans le piège ça peut rapporter un revenu de plusieurs dizaines d'euros par jour.rnrnJe vous suggère d'équiper votre smartphone d'un logiciel de protection contre les virus, le piratage, etc....rnrnJe ne vous donne pas de nom. J'en utilise un sur mon téléphone et ma tablette qui outre ces fonctions a la particularité de localiser l'appareil et prendre des photos de l'utilisateur, infos envoyés sur ma messagerie.rnrnC'est pas une garantie contre le vol, mais ça dissuade et permet de retrouver l'appareil rapidement en cas de perte.

Par **kevin6879070**, le **23/01/2023** à **18:43**

je suis ado un j'ai voulu regarder du porno ado... j'ai 17ans dans 3 mois 18ans mon pere a recus un mail comme quand il et convoquer c'est une aenaque ? (je suis pas tomber sur des video ado) juste marquer (ado)rnrnrnrncordialement

Par **jodelariege**, le **23/01/2023** à **18:51**

bonsoirrnrnqui convoque votre pere? par mail? ça sent la bonne arnaque... lire ci dessus